

DISONS NON

à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté!

Le Sénat examine, du 20 au 26 janvier,
une proposition de loi
sur l'«aide à mourir».

S'il était adopté le 28 janvier, ce texte,
parmi les plus permissifs au monde,
menacerait les plus fragiles
et remettrait en cause le respect
dû à toute vie humaine.

Ne restons pas silencieux

**Ensemble, affirmons notre attachement
à la dignité de chacun.** Les soins palliatifs,
capables de soulager les douleurs aiguës,
et soucieux d'un accompagnement, sont la
véritable aide jusqu'au bout.



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

*«On ne joue pas
avec la vie.»
Interpellez votre
parlementaire:*



**Première méthode pour joindre
envoyer votre message : le
Flashcode**

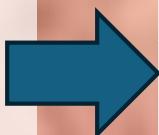


DISONS NON

à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté !

Le Sénat examine, du 20 au 26 janvier,
une proposition de loi
sur l'« aide à mourir ».

***Deuxième méthode
pour joindre votre
sénateur : envoyer
un courrier par mail ou
par courrier***



f.szspinner@senat.fr

Le Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Exemple de message à lui envoyer :

*« Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,
Je souhaite vous faire part de ma profonde inquiétude
concernant la proposition de loi sur l'aide à mourir, qui
sera examiné en janvier 2026.*

*Ce texte soulève des questions éthiques majeures et
fait peser un risque réel sur nos concitoyens les plus
vulnérables. Il engage un basculement profond de
notre modèle de solidarité et interroge le rôle des
soignants, auxquels le serment d'Hippocrate impose
de ne jamais provoquer délibérément la mort.*

*Aussi, je vous invite à réfléchir avec la plus grande
vigilance aux conséquences humaines et sociétales
d'un tel changement, et à vous prononcer contre ce
projet de loi. Je vous remercie par avance de
l'attention que vous porterez à cette interpellation
citoyenne et vous adresse mes respectueuses
salutations ».*